



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

**Allocution de Mme Aleksandra Blagojevic, représentante de l'UIP,  
à la Consultation régionale sur l'accès universel à la prévention, au traitement,  
aux soins et au soutien liés au VIH en Europe et en Asie centrale  
*Kiev, 16 au 18 mars 2011***

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravie d'être avec vos côtés à Kiev ce matin, pour participer à cette importante consultation sur l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien liés au VIH en Europe et en Asie centrale.

J'aimerais aborder avec vous trois thèmes :

1. Le rôle des parlements dans l'intervention face au VIH
2. L'action législative en matière de VIH et de SIDA, plus particulièrement en Europe de l'Est et en Asie centrale
3. Le rôle de l'Union interparlementaire dans le renforcement de l'action parlementaire en matière de VIH et de SIDA

Les parlements et leurs membres ont des responsabilités importantes pour contribuer à freiner l'épidémie de VIH. Ils doivent essentiellement faire en sorte que la législation protège les droits de l'homme. La législation doit promouvoir, et non pas entraver, l'efficacité de la prévention, du traitement, des soins et du soutien en matière de VIH. Les exemples de cette action parlementaire sont notamment les lois interdisant la discrimination à l'égard des personnes séropositives et des personnes les plus vulnérables à l'infection, les lois visant à assurer le droit des enfants d'âge scolaire à recevoir une éducation sur la manière dont ils pourront se protéger du VIH par la suite, et les lois garantissant les services en matière d'atténuation des effets, et bien d'autres services encore.

Dans l'ensemble, le nombre de parlements ayant adopté des lois qui soutiennent l'efficacité des interventions liées au VIH est en hausse. Cependant, dans de nombreux pays, des lois, des règlements ou des politiques entravant l'efficacité de la prévention, du traitement, des soins et du soutien en faveur des populations les plus vulnérables au VIH sont toujours en vigueur. Les lois érigeant en infraction la conduite des toxicomanes, des travailleurs du sexe et des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes constituent également un obstacle juridique considérable à la mise en œuvre plus large des programmes en matière d'atténuation des effets du VIH. L'UIP est fermement convaincue que le fait d'abroger ou d'amender ces lois crée un environnement plus propice à l'amélioration des interventions en matière de VIH, et c'est sur cette conviction que se fondent nos activités.

On constate aussi une tendance inquiétante des lois à ériger en infraction la transmission du VIH. Or, rien ne prouve qu'une législation répressive propre à la transmission du VIH permette

de résoudre les injustices ou de prévenir la transmission du virus. L'UIP pense que les parlements, avant de se hâter pour légiférer, doivent réfléchir au fait que l'adoption d'une législation répressive sur le VIH risque de stigmatiser un peu plus les personnes vivant avec le VIH. Elle risque aussi d'avoir un effet dissuasif sur les tests de dépistage du VIH, de créer un faux sentiment de sécurité chez les personnes séronégatives et, au lieu d'aider les femmes en les protégeant contre l'infection par le VIH, de leur imposer un fardeau supplémentaire et de faire peser sur elles le risque de violence ou de discrimination.

Les parlementaires d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ont conscience de l'importance du rôle qu'ils jouent pour donner l'exemple dans le domaine du VIH et du sida. Dans certains pays – comme la Fédération de Russie – les parlementaires ont formé des groupes parlementaires interpartis pour promouvoir les questions liées au VIH dans les activités de leurs parlements. Les parlementaires de la région se sont réunis à l'occasion d'un certain nombre de conférences pour discuter des défis que posent le VIH et le sida, et développer le dialogue interparlementaire sur cette question. Cette question est donc à l'ordre du jour des parlements régionaux.

Cependant, malgré cette mobilisation, il reste beaucoup à faire pour garantir que la législation nationale est fondée sur les droits de l'homme et sur des données factuelles. Dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, des lois punitives sont en vigueur. Ces lois érigent en infraction la transmission du VIH dans toutes les circonstances, ainsi que le comportement des groupes vulnérables. Dans les régions où l'épidémie de VIH est due essentiellement à la toxicomanie, le texte de la loi reste un obstacle considérable aux services en matière d'atténuation des effets du VIH. Certains pays, l'Ukraine tout récemment, ont adopté une législation très courageuse pour lutter contre le VIH et ont légalisé les services en matière d'atténuation des effets du VIH pour les toxicomanes. Nous espérons que ce type de lois sera largement adopté dans la région dans les années à venir.

L'UIP aide actuellement les parlements à traiter ces questions difficiles par l'intermédiaire de son Groupe consultatif sur le VIH/sida. Ce petit groupe de parlementaires qualifiés issus de pays très divers s'emploie à faire prendre conscience de la nécessité d'adopter une législation sérieuse. Le Groupe consultatif permet aux parlementaires d'accéder à l'expérience politique et aux compétences pertinentes pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions en matière d'élaboration des lois, de contrôle, d'orientation et de sensibilisation. Le Groupe consultatif accorde une attention particulière à la réalisation de l'objectif consistant à parvenir à l'accès universel au traitement, à la prévention, aux soins et au soutien liés au VIH, et à la protection des droits en tant que condition préalable à la réalisation du sixième objectif du millénaire pour le développement

L'une des activités du Groupe consultatif consiste à ouvrir des voies de communication entre les législateurs et la société civile. A la fin de l'année 2010, l'UIP s'est jointe à l'Assemblée nationale de la République de Serbie pour organiser un séminaire régional rassemblant pour la première fois des parlementaires et des membres de la société civile s'occupant du VIH et du sida. Ce séminaire a été l'occasion de procéder à des échanges utiles, et de mettre sur pied une collaboration plus solide entre les parlementaires, la société civile, les personnes vivant avec le VIH et les institutions compétentes aux niveaux national et régional.

Les restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence sont un autre domaine dans lequel le Groupe consultatif intervient. L'année dernière, les instances dirigeantes de l'UIP ont adopté des recommandations pour demander l'élimination complète des restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence, ouvrant la voie à

des réformes législatives qui mettront fin à cette discrimination. Depuis, la Chine et la Namibie ont abrogé ou amendé leur législation. Nous espérons que les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale qui maintiennent ces restrictions se joindront à la liste toujours plus longue de pays qui ont levé les restrictions en matière de voyage pour les non-ressortissants séropositifs.

L'UIP s'emploie aussi à mobiliser l'engagement parlementaire aux principales réunions et conférences internationales relatifs au VIH/sida. L'UIP a rassemblé plus de cent parlementaires et membres du personnel dans le cadre d'une réunion d'information parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence internationale sur le sida, qui s'est tenue l'année dernière à Vienne, et veille actuellement à ce que les législateurs fassent sentir leur poids à la grande réunion d'examen sur le VIH/sida qui se tiendra à New York en juin.

L'UIP considère que le VIH est une question éminemment politique, et l'Organisation s'engage toujours à aider les parlementaires à créer un environnement juridique adapté pour intervenir efficacement face au VIH et au sida.

Je vous remercie de votre attention.